



Dossier de sponsoring



école de rugby labellisée





Présentation du club

Le club en 2023 :

- 175 licencié(e)s
- 9 équipes
- 25 membres du bureau
- 60 enfants



Senior A / régional 2

Senior B / régional 2

Junior / 1 équipe

U14 / 1 équipe

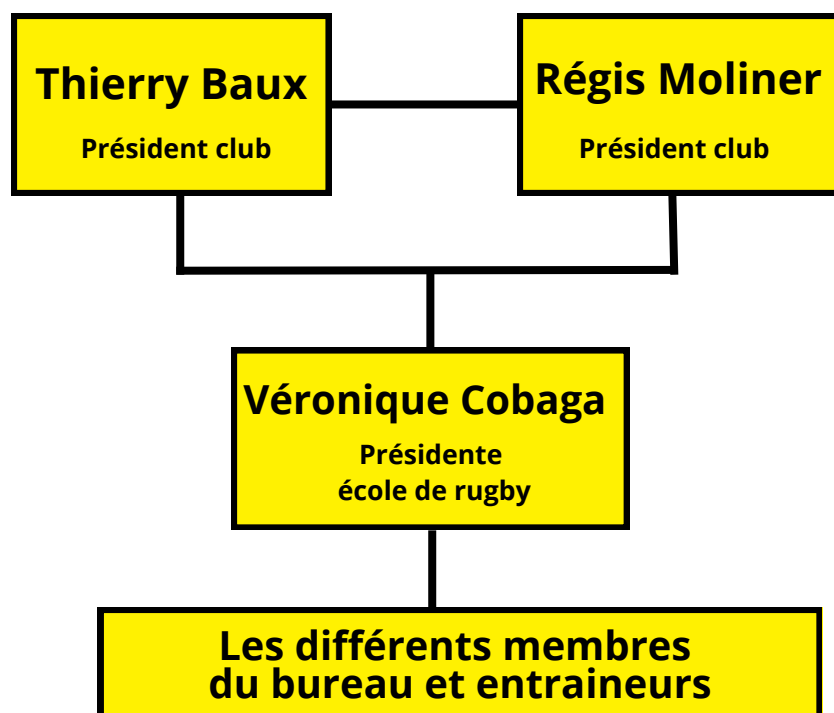
U12 / 1 équipe

U10 / 1 équipe

U8 / 1 équipe

U6 / 1 équipe

Organigramme :



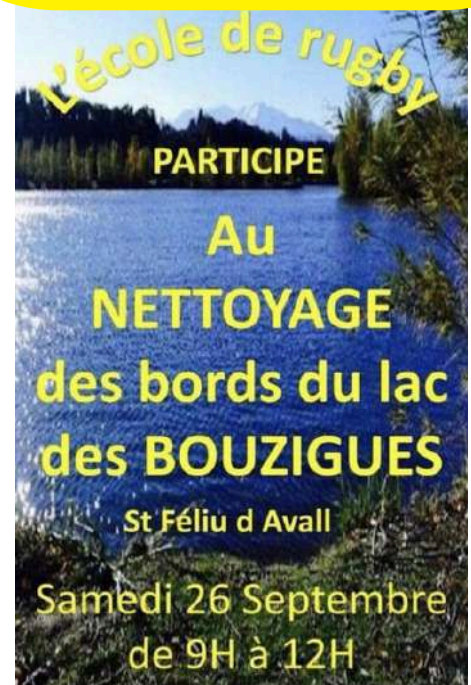


Les évènements organisés durant l'année

Grande Rife annuelle



évènement participatif



Challenge Dourliach-Figuères



**VENEZ NOMBREUX
STOP AUX DECHETS**



Les évènements organisés durant l'année

Plusieurs Repas d'avant match



Vide grenier

Pézilla - la - Rivière

Organisé par
L'Entente de la tet
et son école de rugby

**VIDE
GRENIER
2023**



DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Au Parc des Sports
Sur le parking et à l'intérieur de la Halle des Sports

Pour tous renseignements ou inscriptions :

06-11-30-93-97 / 06-72-95-45-72
regis.moliner@gmail.com / thierrybaux66@gmail.com

Organisation d'évènements multiculturel



**ENTENTE
EST VOUS**

Grande journée du rugby

**Entrainement ouvert
de 6 ans à 15 ans !**

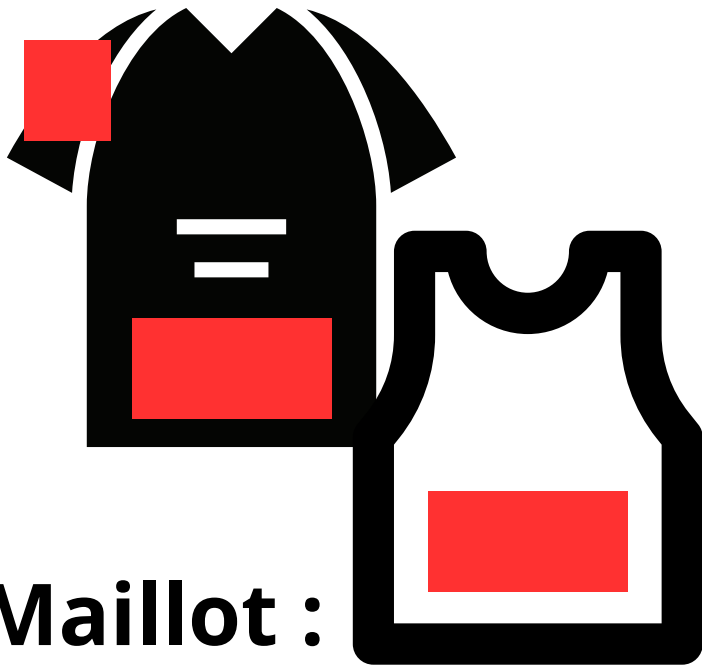
Le samedi 1 juillet de 9h à 12h
Stade Louis Blad
66370 Pezilla-la-rivière
suivie d'un apéritif





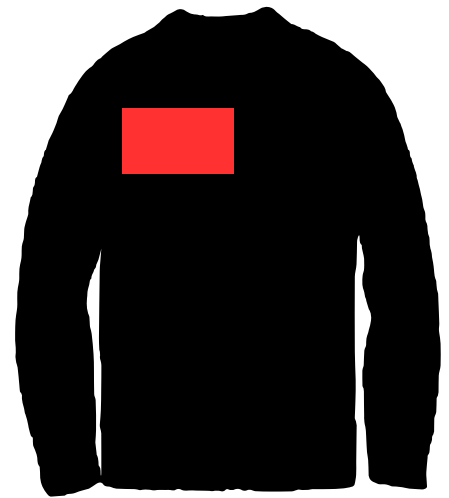
Supports et visibilité

1/ Textile :



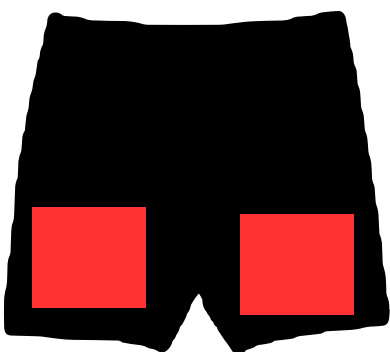
Maillot :

- Sponsor principal face
- Sponsor manche
- Sponsor dos



Autre vêtements

- Sponsor principal poitrine



Short :

- Sponsor principal cuisse



Supports et visibilité

2/ Signalétique



Calendrier du club :

Produit en 1000 exemplaires
et vendu dans les différents
villages où l'école de rugby
est présente



Supports et visibilité

3/ Communication

Facebook / 525 abonnés

- Plusieurs publications par mois



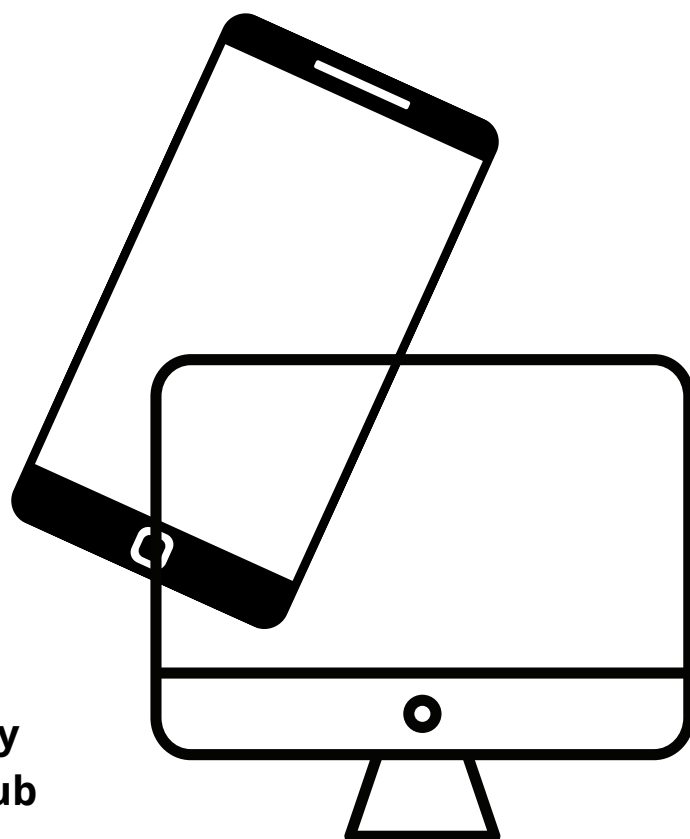
Instagram / 478 abonnés

- Plusieurs publications par mois, story fréquentes et images positives du club



Site internet

- Entre 350 et 500 visiteurs par mois. Mention des partenaires sur une page dédiée.





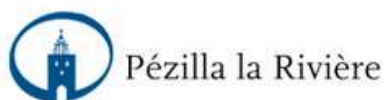
Supports et visibilité

4/ Les communes où l'Entente de la têt est présente :



L'ENTENTE

C'EST VOUS



**Les communes où
l'Entente est présente**



Nos offres

	Offre 1	Offre 2	Offre 3
Calendrier du club			
Visibilité durant notre rifle annuel			
Sponsor short			
Sponsor maillot principal			
TARIF Annuel	Dons libres	300 €	400 €



Contact Sponsor

Véronique Cobaga : 07.71.56.91.63

Mail : veros66370@gmail.com



Vos avantages

Le sponsoring et la défiscalisation :

Le sponsoring est très réglementé et l'entreprise doit prouver qu'elle a parrainé par des preuves physiques comme un contrat, des factures, etc. Comment défiscaliser un parrainage ? Il faut donner plusieurs éléments de preuve pour que la défiscalisation d'un sponsoring ait lieu :

- l'entreprise doit pouvoir être visuellement identifiable : lorsque l'entreprise a investi pour une cause ou une personne, il faut que l'on puisse voir son logo ou que le nom de la marque soit visible. En effet, sinon, ce n'est pas considéré comme du sponsoring ;**
- les sommes dépensées, le temps ou le matériel donné ne doit pas être excessif. Il ne faut pas que l'entreprise se mette en difficulté, ni qu'elle investisse trop par rapport aux retombées attendues. Le parrainage se doit d'être un coup de pouce avec des retombées économiques ;**



Vos avantages

Le sponsoring et la défiscalisation :

- le mieux, pour l'entreprise est d'avoir une facture très détaillée. Cela permettra de voir l'impact et les sommes dépensées. La facture va également permettre de déduire la TVA. Il faut que la facture soit éditée par l'association ou la personne parrainée ;
- il faut établir un reçu fiscal de sponsoring : ce reçu est le même que pour le mécénat (cerfa n°11580) ;
- pour encore plus de transparence, l'entreprise peut prévoir un dossier en interne pour montrer en quoi ce sponsoring s'inscrit dans la stratégie marketing de l'entreprise.

Il faut penser à bien cadrer le sponsoring, c'est pour cela qu'un contrat est primordial. Cela va permettre d'y développer les intentions de chaque partie, leurs engagements ainsi que l'impact que cela aura sur les retombées pour l'entreprise.

La déduction fiscale d'un sponsoring, qu'il soit sportif ou non, n'est pas acquise de fait, il faut justifier son parrainage. Dans votre comptabilité, ces dépenses doivent être engagées pour un intérêt direct lié à votre activité. Il faut absolument que les dépenses soient proportionnées aux retombées économiques attendues.

Lorsque la facture est éditée, la somme est indiquée en TTC,